

Universitäts- und Landesbibliothek Tirol

Éléments du droit international

Wheaton, Henry

Leipzig, 1848

Table des Matières



TABLE DES MATIÈRES

DU TOME SECOND.

CHAPITER II.

DROITS DE LA GUERRE ENTRE ENNEMIS.

	Page
§ 1. Droits de la guerre contre un ennemi.	1
2. Limite aux droits de la guerre contre la personne d'un ennemi.	2
3. Échange des prisonniers de guerre.	3
4. Personnes exemptes des actes d'hostilité.	4
5. Propriété de l'ennemi; jusqu'à quel point elle est sujette à capture et à confiscation.	5
6. Ravage du territoire ennemi; quand est-il légal?	6
7. Distinction entre la propriété privée prise en mer ou prise sur terre.	17
8. Quelles sont les personnes autorisées à engager des hostilités avec l'ennemi.	<i>Ibid.</i>
9. Capteurs sans lettres de marque.	18
10. Des corsaires.	19
11. Titre à la propriété capturée pendant la guerre.	20
12. Reprise et recousse.	<i>Ibid.</i>
13. Validité des captures maritimes déterminée dans les cours du pays de la partie qui a fait la capture. Condamnation de propriété se trouvant dans les ports d'un allié.	43
14. Juridiction des tribunaux de la partie qui fait la capture. .	45
15. Condamnation par le tribunal consulaire siégeant en pays neutre.	46
16. Responsabilité du gouvernement du vaisseau qui a fait la capture, pour les actes de ses bâtiments commissionnés et pour ceux de ses tribunaux.	47
17. Titre à la propriété mobilière; comment il se transfère pendant la guerre. <i>Jus postliminii</i>	58
18. Bonne foi envers les ennemis.	59
19. Trêve ou armistice	<i>Ibid.</i>
20. Pouvoir de conclure un armistice.	60
21. Période de son opération.	<i>Ibid.</i>
22. Règles pour l'interprétation des conventions des trêves .	61
23. Reprise des hostilités à l'expiration de la trêve.	62
24. Capitulations pour la reddition des troupes et des forteresses.	63

	Page
§ 25. Passe-ports, sauf-conduits et licences.	65
26. Licence pour commercer avec l'ennemi.	<i>Ibid.</i>
27. Autorité pour accorder des licences.	67
28. Rançon de propriété capturée.	69

CHAPITRE III.

DROITS DE LA GUERRE A L'ÉGARD DES ÉTATS NEUTRES.

§ 1. Définition de la neutralité.	72
2. Différentes sortes de neutralité.	73
3. Neutralité parfaite.	<i>Ibid.</i>
4. Neutralité imparfaite.	74
5. Neutralité modifiée par une alliance limitée avec une des parties belligérantes.	83
6. Neutralité modifiée, naissant de stipulations de traité antérieur admettant les vaisseaux de guerre et les prises de l'une des parties belligérantes dans les ports neutres tandis que ceux de l'autre partie en sont exclus.	84
7. Hostilités dans le territoire de l'État neutre.	86
8. Passage à travers le territoire neutre.	<i>Ibid.</i>
9. Captures dans la juridiction territoriale maritime faites soit par des vaisseaux qui y stationnent ou par des vaisseaux y voguant.	87
10. Vaisseaux chassés dans le territoire neutre et là capturés.	88
11. Les plaintes fondées sur la violation d'un territoire neutre doivent être sanctionnées par l'État neutre.	<i>Ibid.</i>
12. Restitution par l'État neutre de la propriété capturée dans sa juridiction ou d'une autre manière en violation de sa neutralité.	89
13. Limites à la juridiction neutre pour rendre un cas de capture illégale.	93
14. Droit d'asile dans les ports neutres dépendant du consentement des États neutres.	<i>Ibid.</i>
15. En quoi consiste l'impartialité neutre.	94
16. Illégalité de l'armement des troupes, de l'équipement des vaisseaux et de l'enrôlement des hommes dans le territoire neutre par l'un ou l'autre des États neutres.	<i>Ibid.</i>
17. Défense de tels armements par des ordonnances de l'État neutre.	96
18. Jusqu'à quel point l'immunité du territoire neutre s'étend aux vaisseaux neutres en pleine mer.	99
19. Usage des nations assujettissant à la capture les marchandises de l'ennemi trouvées dans les vaisseaux neutres.	101
20. Vaisseaux neutres chargés de marchandises ennemies sujets à confiscation par les ordonnances de quelques États.	<i>Ibid.</i>
21. Biens d'une nation amie à bord des vaisseaux de l'ennemi.	102
22. Inutilité de la connexion des deux maximes : <i>les vaisseaux libres font les marchandises libres, et les vaisseaux ennemis les marchandises ennemies.</i>	104
23. Loi conventionnelle relative à la maxime : <i>Vaisseau libre fait marchandises libres.</i>	106
24. Contrebande de guerre.	138

	Page
§ 25. Transport de personnes militaires et de dépêches au service de l'ennemi.	464
26. Peine pour le transport de la contrebande.	465
27. Règle de la guerre de 1756.	469
28. Infraction au blocus.	472
29. Droit de visite et de recherche.	485
30. Résistance violente par un maître ennemi.	490
31. Droit d'un neutre de conduire ses marchandises sur un vaisseau de guerre ennemi.	494
32. Les vaisseaux neutres sous le convoi de l'ennemi sont-ils exposés à la capture.	492

CHAPITRE IV.

TRAITÉS DE PAIX.

§ 1. Pouvoir de faire la paix dépendant de la constitution civile.	205
2. Pouvoir de faire les traités de paix limité dans son étendue.	206
3. Effets d'un traité de paix.	209
4. <i>L'Utī possidetis</i> base de tout traité de paix, à moins de convention expresse du contraire.	211
5. A partir de quelle époque commence l'effet du traité de paix.	212
6. Dans quel état les choses prises doivent-elles être restituées.	214
7. Violation du traité.	215
8. Disputes relatives à la violation; comment on les termine.	<i>Ibid.</i>
Appendice.	217
Convention maritime (1804) entre la Grande-Bretagne et la Russie.	219
Acte final du Congrès de Vienne.	227
Divers traités particuliers conclus pendant la durée du Congrès.	285

